Questions orales

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PACTE DE L'AUTOMOBILE—L'INTÉRÊT DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, la ministre du Commerce extérieur n'a aucunement garanti aux Canadiens que le gouvernement continuerait à se servir de la politique à l'égard des droits de douane sur les automobiles pour faire respecter les garanties du Pacte de l'automobile relatives aux investissements. Simon Reisman ne les a pas rassurés non plus sur ce plan à l'extérieur de la Chambre.

Les journaux rapportent que le premier ministre aurait reçu, hier, un appel téléphonique du premier ministre de l'Ontario. Peut-il confirmer qu'il a reçu cet appel et qu'il a assuré à son homologue provincial que les droits de douane demeureraient en vigueur pour faire respecter les dispositions du Pacte de l'automobile canado-américain concernant les investissements.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai effectivement reçu un appel de mon ami, le premier ministre de l'Ontario, hier soir. Entre autres choses, il s'est renseigné au sujet du Pacte de l'automobile et je lui ai dit, comme je l'avais déjà fait, que ni le gouvernement canadien ni le gouvernement américain ne négociaient au sujet du Pacte de l'automobile.

## ON DEMANDE LE MAINTIEN DES DROITS DE DOUANE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suppose que le premier ministre n'a pas envie de jouer sur les mots et c'est pourquoi je lui demanderais de répondre à ma question. A-t-il garanti au premier ministre de l'Ontario, et peut-il nous assurer, que le gouvernement canadien maintiendra les droits de douane sur les automobiles, entre le Canada et les États-Unis, de façon à disposer d'un moyen de faire respecter les exigences relatives aux investissements qui sont prévues dans le Pacte? Peut-il répondre à cette question?

• (1430)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement estime peu avantageux pour le Canada de maintenir en place un mécanisme qui nous coûterait 40 000 emplois s'il fallait y recourir.

ON DEMANDE LA GARANTIE QUE LE GOUVERNEMENT MAINTIENDRA LES DROITS DE DOUANE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, l'ignorance de la ministre n'arrête pas de nous étonner. Auraitelle l'amabilité de nous expliquer la déclaration qu'elle vient de faire? Plus précisément, va-t-elle faire aujourd'hui ce qu'elle a refusé de faire hier en cherchant à tromper les Canadiens comme à son habitude...

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Oh, oh, oh! Oh, oh, monsieur Clark, c'est vrai.

Des voix: Règlement!

M. Clark (Yellowhead): Rétractez-vous.

M. Masse: C'est ridicule.

M. Broadbent: Non, Joe, je ne retirerai pas mes paroles.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je veux que le député comprenne bien que les personnes âgées profitent de cette première étape de la réforme fiscale. Elles seront également avantagées au cours de la deuxième étape de cette réforme. Il y aura 9 personnes âgées sur dix qui paieront moins d'impôts. Quelque 850 000 Canadiens ne figureront plus sur la liste des contribuables, dont 250 000 personnes âgées. C'est la voie que nous empruntons au cours de cette première étape de la réforme fiscale.

Après la deuxième étape, bon nombre de personnes âgées bénéficieront d'un crédit au titre de la taxe de vente qui sera remboursé régulièrement, à l'avance, pour compenser cette taxe.

[Français]

M. Malépart: Le premier ministre et le ministre des Finances ne veulent pas répondre à la question parce qu'ils ont déjà trompé les personnes âgées dans la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, et c'est leur intention de taxer la nourriture.

ON DEMANDE POURQUOI LES FAMILLES PAUVRES N'OBTIENNENT PAS LE REMBOURSEMENT COMPLET DES TAXES OU'ELLES PAIENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Depuis ses cinq derniers budgets, toutes les nouvelles taxes, que ce soit sur les médicaments, sur la nourriture, sur les téléphones, toutes les nouvelles taxes—les 25 nouvelles mesures—ont fait qu'une famille de quatre personnes dont le revenu est de 15 000 \$ paie en taxes directes ou indirectes 424 \$ de plus. Et le ministre des Finances ne leur accorde seulement qu'un remboursement de 210 \$ en vertu du crédit d'impôt sur la taxe de vente.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pour quelle raison il n'a pas trouvé un moyen pour s'assurer que les familles pauvres au Canada reçoivent le remboursement complet de la taxe qu'ils sont obligés de payer? Pourquoi a-t-on décidé de charger 50 p. 100 de la nouvelle taxe aux familles et aux personnes âgées les plus pauvres au Canada?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les tactiques qui consistent à semer la terreur ne demandent pas beaucoup de courage.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il n'y a aucune taxe sur les aliments dans le Livre blanc. Il n'y aucune augmentation des impôts des gagne-petit non plus. En fait, les impôts sont en baisse. C'est à croire que le député a le monopole de la compassion pour les personnes âgées. Si c'était vrai, il s'abstiendrait de les effrayer en parlant d'une taxe sur les aliments.

Des voix: Bravo!